

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

Liste des délibérations

Le quinze février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 08 février 2024

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h47), Christophe BROCHARD, Michel CLEYET-MERLE, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h55), Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h54), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusé : /

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Elham AOUN, Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 18h47), Dominique CHAIX, Jean-Michel FERRUIT, José RODRIGUES (avant l'arrivée de Géraldine STIVAL à 18h54), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h54).

Pouvoirs : Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Bisma CARON donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Maxime DURAND, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Laurent MICHEL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD (avant son arrivée à 18h55), Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Céline REVOL donne pouvoir à Christelle BAS, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h54).

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Thérèse TISSERAND.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 janvier 2024.

Arrivée de Jean-Marc BOUVET à 18h47.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Développement Durable

1.1 (2024-08) Rapport développement Durable 2023 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit de prendre acte du rapport Développement Durable 2023 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

2. RESSOURCES

Administration générale

2.1 (2024-09) Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de désigner Monsieur Patrick BELMONT, Monsieur Jean-Paul PAGET et Monsieur Nicolas SOLIER, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, sans remplacement des postes suppléants désormais vacants.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h54 (avec le pouvoir de José RODRIGUES). Arrivée de Frédéric LELONG à 18h55 (son pouvoir à Christophe BROCHARD n'est plus valable).

Ressources Humaines

2.2 (2024-10) Adoption du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'exercice 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

2.3 (2024-11) Créations de postes et modification du tableau des effectifs - février 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création et la suppression des postes cités, et d'approuver le tableau des emplois permanents arrêté à la date du 22 janvier 2024.

Stratégie financière

2.4 (2024-12) Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024, joint en annexe de la délibération.

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

3.1 (2024-13) Cession d'un terrain à l'entreprise STONEHEDGE sur le Parc Industriel D'Aoste (Le PIDA) - Modification de la délibération n°1587-2021-268 du 16 décembre 2021 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la modification de la délibération n°1587-2021-268 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 et d'approuver la cession des parcelles cadastrées Y 104, 323, 326, 341, 344, 346, 352, 387, 389, 391, 398 et 402 pour une superficie réelle totale de 63 800 m², située sur la commune d'Aoste, à la société STONEHEDGE ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 70€ HT/m².

Habitat

3.2 (2024-14) Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2027 : Évolution du dispositif d'aides à la réhabilitation de logements locatifs aidés (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'abroger la délibération n°2022-120 du Conseil communautaire du 05 mai 2022 et d'approuver le dispositif d'aides à la réhabilitation de logements locatifs aidés selon les conditions, modalités d'octroi et de versement indiquées dans la présente délibération.

3.3 (2024-15) Garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 4 logements sociaux - Société Dauphinoise pour l'Habitat - Le Vallon à Cessieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 196 115,40 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 326 859,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.4 (2024-16) Convention de partenariat 2024 entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2024 et de valider la contribution à SOLIHA à hauteur de 11 650 € TTC.

Tourisme, PDIPR

3.5 (2024-17) Convention de partenariat 2024-2026 avec la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour la mise en tourisme de ViaRhôna par le collectif Léman-Lyon (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat 2024-2026 avec la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour la mise en tourisme de ViaRhôna par le collectif Léman-Lyon.

3.6 (2024-18) Convention relative au balisage et petit entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) pour les années 2024 et 2025 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention relative au balisage et petit entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) pour les années 2024 et 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h17.

Publication le 20 février 2024